

Contrat de reportage Photo

Par le présent contrat, Mr et Mlle ,
Demeurant ,
Ci-dessous appelés « les Mariés », engagent pour la réalisation du
reportage Photo-Vidéo de leur mariage les services de 2j PRODUCTION
représenté par son gérant LEPELIER JEAN-JACQUES, ci-dessous appelé
2j PRODUCTION.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

<u>préparations</u>	<u>Cérémonie civile</u>	<u>Cérémonie religieuse</u>	<u>Le jardin</u>	<u>Le cocktail</u>	<u>Le gâteau</u>
Coiffure maquillage	mairie	église	Les photos	Le repas	Fin de la soirée

PRIX TOTAL pour l'ensemble de cette prestation, avec album de 80 photos et dvd de 2h00 : nous consulter...

RESERVATION : Un montant de 25% est versé afin de réserver le photographe .

Acompte reçu : € le

SOLDE : Il sera versé le jour du rendez-vous avec le photographe fixé le

ENGAGEMENTS : il est convenu que les Mariés rencontreront le photographe au plus tard une semaine avant leur mariage. Lors de cet entretien, les Mariés veilleront à exprimer leurs souhaits, le Studio déclinant toute responsabilité pour des personnes non photographiées qui n'auraient pas été signalées à l'avance au photographe. Les Mariés et le studio s'engagent à respecter les horaires mentionnés sur la fiche de travail. **Le Studio n'acceptera d'être gêner par aucun autre photographe** lors des prises de vues avec les Mariés pendant et après les cérémonies. Lors d'un reportage en soirée, les Mariés doivent prévoir les repas du photographe, du caméraman et d'un éventuel assistant auprès du traiteur. Les Mariés s'engagent à ne faire réaliser de reportage par aucun autre photographe professionnel.

Les Mariés ont la possibilité de choisir eux mêmes les photos qui figureront dans l'album, dans le cas contraire, le Studio photo s'engage à sélectionner les meilleurs clichés et montages photo qui figureront dans l'album photo.

AUTORISATION : Les Mariés autorisent le Studio à publier des photographies les représentant pour tout usage destiné à faire connaître le Studio sans réclamer de rémunération.

Les mariés se chargent de demander les autorisations de prises de vues auprès du curé de la paroisse concernée.

COMMANDES COMPLEMENTAIRES :

Les commandes sont payables d'avance. Les Mariés s'engagent à payer les commandes lorsqu'elles sont passées par des tiers. La livraison de l'album et des commandes d'invités se fera par le photographe directement chez les Mariés.

DELAIS DE LIVRAISON : de 3 à 4 semaines à réception de la commande.

DROITS D'AUTEUR : Les Mariés s'engagent à ne dupliquer en aucune manière, photographique ou numérique, les images réalisées par le Studio. Les négatifs et images numériques, ainsi que les épreuves du reportage restent la propriété du Studio 2j PRODUCTION.

Signatures :

Les Mariés

lu et approuvé le tarif
et le contrat du Studio.

Le Studio